



ASSOCIATION D
RÉALISATEURS
ET RÉALISATRICE
DU QUÉBEC

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ARRQ s'inquiète du recul d'Ottawa sur la contribution des plateformes étrangères mais salue tout de même l'investissement fédéral urgent de 600 M\$

Montréal, le 4 juin 2026 – L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) s'inquiète de la volonté inattendue du gouvernement du Canada de remplacer, même temporairement, les contributions qui devaient provenir des grandes plateformes étrangères par des fonds publics financés par les contribuables canadiens. L'Association réitère son appui à la mise en place d'un cadre réglementaire permanent obligeant l'ensemble des acteurs qui tirent des revenus du marché canadien à contribuer au financement de la création d'ici.

Cela étant, l'ARRQ accueille tout de même très favorablement l'annonce du gouvernement fédéral d'investir 600 millions de dollars afin de soutenir les secteurs de l'audio et de l'audiovisuel. Dans le contexte de crise que traverse actuellement l'industrie, cette aide d'urgence représente une bouffée d'oxygène nécessaire pour la production francophone.

« Dans le contexte du refus de contribuer au secteur des grandes plateformes de diffusion en continu, celui-ci a besoin de soutien immédiat et nous saluons l'annonce de cette enveloppe de 600 millions de dollars. Nous souhaitons collaborer avec le gouvernement afin que ces sommes soient réparties de manière équitable et qu'elles répondent aux besoins réels de la création, de la production et de la diffusion des œuvres canadiennes et québécoises, particulièrement celles de langue française », affirme Mylène Cyr, directrice générale de l'ARRQ.

L'Association rappelle toutefois que les sommes annoncées aujourd'hui ne constituent pas une solution durable aux défis majeurs auxquels fait face l'industrie audiovisuelle.

« Nous ne devons pas perdre de vue que ces investissements devaient initialement provenir des plateformes qui profitent du marché canadien. Rien n'indique pour l'instant que cette enveloppe sera reconduite dans les prochaines années. Le cadre réglementaire élaboré par le CRTC et pour

lequel nous avons collaboré depuis plusieurs années visait justement à créer une source de financement stable, prévisible et récurrente pour notre industrie. C'est ce principe que nous continuons de défendre », poursuit Mylène Cyr.

Alors que les revenus publicitaires et les auditoires migrent depuis plusieurs années vers les plateformes numériques étrangères, l'ARRQ estime qu'il est essentiel de maintenir l'objectif fondamental de la *Loi sur la diffusion continue en ligne* : faire en sorte que tous les acteurs qui bénéficient du marché canadien participent au financement et au rayonnement des histoires canadiennes.

L'Association poursuivra ses représentations auprès du gouvernement fédéral et continuera de collaborer avec des différents décideurs afin que les mesures de soutien annoncées répondent aux besoins immédiats du milieu, tout en préservant l'objectif d'un système de financement pérenne capable d'assurer l'avenir de la création audiovisuelle canadienne et québécoise.

À propos de l'ARRQ

L'ARRQ, qui regroupe près de 1000 réalisateurs et réalisatrices œuvrant dans les domaines du cinéma, de la télévision, du web, de la publicité et de l'animation, défend les intérêts professionnels, économiques et culturels des créateurs et créatrices d'ici. À travers ses représentations, elle veille à la pérennité de la création en français et en tout autre langue que l'anglais et à la place du contenu canadien sur nos écrans.

-30-

Pour plus d'information

Charles Brière-Garneau

Conseiller aux communications et aux relations publiques

communications@arrq.quebec

450-822-5656